



Un agriculteur charentais courageux, Paul François, a demandé, le 12 décembre, au tribunal de grande instance de Lyon, de déclarer la firme américaine Monsanto responsable de son intoxication en 2004 par l'herbicide Lasso. Ce type de procédure est une première en France, le jugement a été mis en délibéré au 13 février 2012. M. François a créé une association des victimes des phytosanitaires. Son blog est accessible à [www.phyto-victimes.fr](http://www.phyto-victimes.fr).